



## Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-10

Ottawa, le 15 novembre 2005

*Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 16 janvier 2006 à 9 h00, à l'administration centrale, 1, Promenade du Portage, Gatineau (Québec), afin d'étudier les demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 20 décembre 2005.*

Article	Requérante et endroit
1.	<b>Maritime Broadcasting System Limited</b> Halifax (Nouvelle-Écosse)
2.	<b>Coopérative Radio-Halifax-Métro Limitée</b> Halifax (Nouvelle-Écosse)
3.	<b>Rainbow Media Group Inc.</b> Toronto (Ontario)
4.	<b>Canadian Hellenic Toronto Radio Inc.</b> Toronto (Ontario)
5.	<b>A. Fitzroy Gordon, au nom d'une société devant être constituée</b> Toronto (Ontario)
6.	<b>Africa Motherland Broadcasting Inc.</b> Winnipeg (Manitoba)
7.	<b>4284186 Canada Inc.</b> Winnipeg (Manitoba)
8.	<b>Kevin Shattock</b> Moose Jaw (Saskatchewan)
9.	<b>Golden West Broadcasting Ltd.</b> Moose Jaw (Saskatchewan)
10.	<b>Harvard Broadcasting Inc.</b> Moose Jaw (Saskatchewan)
11.	<b>Les Films Olympia inc.</b> L'ensemble du Canada
12.	<b>Les Films Olympia inc.</b> L'ensemble du Canada
13.	<b>Wayne P. Soper, au nom d'une société devant être constituée</b> L'ensemble du Canada
14.	<b>Le Groupe de radiodiffusion Astral inc. (Astral)</b> L'ensemble du Canada
15.	<b>Bhupinder Bola, au nom d'une société devant être constituée</b> L'ensemble du Canada
16.	<b>Bhupinder Bola, au nom d'une société devant être constituée</b> L'ensemble du Canada
17.	<b>Phillip Koneswaran, au nom d'une société devant être constituée</b> L'ensemble du Canada

18. **Telelatino Network Inc., en son nom ou au nom d'une société à être incorporée**  
L'ensemble du Canada
19. **Telelatino Network Inc., en son nom ou au nom d'une société à être incorporée**  
L'ensemble du Canada
20. **Asian Television Network International Limited (ATN)**  
L'ensemble du Canada
21. **Asian Television Network International Limited (ATN)**  
L'ensemble du Canada
22. **Asian Television Network International Limited (ATN)**  
L'ensemble du Canada
23. **Divertissement Cookie Jar inc., au nom d'une société devant être constituée**  
L'ensemble du Canada
24. **Divertissement Cookie Jar inc., au nom d'une société devant être constituée**  
L'ensemble du Canada
25. **Leland Klassen, au nom d'une société devant être constituée**  
L'ensemble du Canada
26. **United Christian Broadcasters Canada**  
Chatham (Ontario)
27. **Rogers Broadcasting Limited**  
Calgary (Alberta)
28. **Kelowna Christian Center Society**  
Kelowna (Colombie-Britannique)

## **PRÉAMBULE**

### **Pour les articles 1 à 5**

Ces articles impliquent des demandes radiophoniques pour Halifax et Toronto que le Conseil se propose d'étudier, sous réserve d'interventions, lors de la phase non-comparante du processus public.

Les articles 1 et 2 sont concurrents sur le plan technique pour l'utilisation de la fréquence 89,9 MHz (pour l'article 1) et 89,7 MHz (pour l'article 2).

### **Pour les articles 6 à 10**

Ces articles impliquent des demandes radiophoniques compétitives pour Winnipeg et Moose Jaw que le Conseil se propose d'étudier, sous réserve d'interventions, lors de la phase non-comparante du processus public.

1. **Halifax (Nouvelle-Écosse)**  
**No de demande 2005-0839-3**

Demande présentée par **Maritime Broadcasting System Limited** afin de convertir la station de radio CHNS Halifax de la bande AM à la bande FM.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 89,9 MHz (canal 210C1) avec une puissance

apparente rayonnée de 100 000 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 224 mètres).

La requérante demande l'autorisation de diffuser simultanément la programmation de la nouvelle station FM sur les ondes de CHNS pour une période de trois mois après la mise en ondes de la nouvelle station.

La titulaire demande également que le Conseil révoque, conformément aux articles 9(1)(e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de CHNS dès la fin de la période de diffusion simultanée.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

Cette demande nécessite l'émission d'une nouvelle licence.

*Adresse de la requérante :*

5121, rue Sackville  
7<sup>ième</sup> étage  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1K1  
Télécopieur : (902) 423-2093  
Courriel : [rpace@mbsradio.com](mailto:rpace@mbsradio.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Halifax (Nouvelle-Écosse)**  
**No de demande 2005-1034-8**

Demande présentée par la **Coopérative Radio-Halifax-Métro Limitée** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A, de langue française à Halifax.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 89,7 MHz (canal 209B1) avec une puissance apparente rayonnée de 1 925 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 217,6 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

201C, avenue du Portage  
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
 B2X 3T4  
 Télécopieur : (902) 435-1255  
 Courriel : [radiocomrhm@hotmail.com](mailto:radiocomrhm@hotmail.com)

*Examen de la demande :*

A l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Toronto (Ontario)**  
**No de demande 2003-1912-0**

Demande présentée par **Rainbow Media Group Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Toronto.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 103,9 MHz (canal 280A1) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 131,5 mètres). La fréquence proposée serait deuxième-adjacente à la station de la requérante CIDC-FM, à la fréquence 103,5 MHz.

La station proposée serait appelée Rainbow Radio. La formule proposée comprendrait des créations orales et une programmation musicale conçue et orientée pour desservir la communauté gaie et lesbienne de Toronto reflétant les intérêts, les soucis et les activités de la communauté.

La programmation musicale se composerait d'une formule Adulte Contemporain/Pop musicale mix variée dont la programmation sera consacrée à un ensemble de styles musicaux variés y compris Pop, Top 40, rock classique, dance, R&B, Euro, musique de détente, musique du monde et jazz.

*Adresse de la requérante :*

5302, rue Dundas Ouest  
 Toronto (Ontario)  
 M9B 1B2  
 Télécopieur : (416) 213-1035  
 Courriel : [carmela@z1035.com](mailto:carmela@z1035.com)

*Examen de la demande :*

491, rue Church  
Toronto (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Toronto (Ontario)**  
**No de demande 2004-1422-7**

Demande présentée par **Canadian Hellenic Toronto Radio Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio AM commerciale (ethnique) à Toronto.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 1690 kHz avec une puissance d'émission de 1 000 watts le jour et la nuit.

Par condition de licence, la requérante dirigera sa programmation ethnique à au moins 5 groupes culturels en au moins 5 langues par semaine de diffusion.

*Adresse de la requérante :*

437, avenue Danforth  
Bureau 307  
Toronto (Ontario)  
M4K 1P1  
Télécopieur : (450) 963-7229

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Toronto (Ontario)**  
**No de demande 2005-0745-2**

Demande présentée par **A. Fitzroy Gordon, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée de langue anglaise à Toronto.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 98,7 MHz (canal 254B1) avec une puissance

apparente rayonnée moyenne de 508 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 000 watts/hauteur de l'antenne de 276,8 mètres).

La requérante propose une formule musicale Musique du monde et Religieux non classique dont au moins 50 % de la programmation hebdomadaire appartiendrait à la catégorie 33 (Musique du monde et musique internationale).

Le service visera les communautés locales caribéenne et africaine.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

3A, avenue Humber Hill  
 Toronto (Ontario)  
 M6S 4R9  
 Télécopieur : (416) 743-8297  
 Courriel : [gordon2020@yahoo.com](mailto:gordon2020@yahoo.com)

*Examen de la demande :*

8, chemin Taber  
 Bureau 204  
 Toronto (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

6. **Winnipeg (Manitoba)**  
**No de demande 2003-1910-5**

Demande présentée par **Africa Motherland Broadcasting Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée (ethnique) à Winnipeg.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 106,3 MHz (canal 292A) avec une puissance apparente rayonnée de 897 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 88,1 mètres).

Par condition de licence, la requérante dirigera sa programmation ethnique à au moins 10 groupes culturels en au moins 15 langues par semaine de diffusion.

*Adresse de la requérante :*

946, rue Sherbrook  
 Winnipeg (Manitoba)  
 R3A 1N4  
 Télécopieur : (204) 775-9142  
 Courriel : [jaiye@shaw.ca](mailto:jaiye@shaw.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

7. **Winnipeg (Manitoba)**  
**No de demande 2005-0110-8**

Demande présentée par **4284186 Canada Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée (ethnique) à Winnipeg.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 6 500 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 10 000 watts/hauteur de l'antenne de 206,1 mètres).

Par condition de licence, la requérante dirigera sa programmation ethnique à au moins 15 groupes culturels en au moins 15 langues par semaine de diffusion.

*Adresse de la requérante :*

306, boulevard Rexdale  
 Bureau 7  
 Toronto (Ontario)  
 M9W 1R6  
 Télécopieur : (416) 292-4574  
 Courriel : [sivakkumaran@cmr24.com](mailto:sivakkumaran@cmr24.com)

*Examen de la demande :*

Bibliothèque publique de Cornish  
 50, rue Westgate  
 Winnipeg (Manitoba)

Bibliothèque publique de Henderson  
 1-1050, autoroute Henderson

Winnipeg (Manitoba)

Bibliothèque publique de St. Boniface  
100-131, boulevard Provencher  
Winnipeg (Manitoba)

Bibliothèque publique de St. James-Assiniboia  
1910, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba)

Bibliothèque publique de Sir William Stephenson  
765, rue Keewatin  
Winnipeg (Manitoba)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

8. **Moose Jaw (Saskatchewan)**  
**No de demande 2004-1175-2**

Demande présentée par **Kevin Shattock** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée, de langue anglaise à Moose Jaw.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 101,9 MHz (canal 270FP) avec une puissance apparente rayonnée de 46 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 13 mètres).

La requérante propose un service de musique chrétienne dont 95 % des pièces musicales hebdomadaires appartiendront à la sous-catégorie 35 (religieux non classique).

*Adresse de la requérante :*

637, rue Main Nord  
Moose Jaw (Saskatchewan)  
S6H 0W6  
Courriel : [kpshattock@sasktel.net](mailto:kpshattock@sasktel.net)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

9. **Moose Jaw (Saskatchewan)**  
**No de demande 2005-0868-2**

Demande présentée par **Golden West Broadcasting Ltd.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise à Moose Jaw.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 103,9 MHz (canal 280C1) avec une puissance apparente rayonnée de 100 000 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 258 mètres).

La requérante propose une formule musicale adulte contemporaine avec une large gamme de musique populaire.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 950  
Altona (Manitoba)  
R0G 0B0  
Télécopieur : (204) 324-9006  
Courriel : [ehildebrand@goldenwestradio.com](mailto:ehildebrand@goldenwestradio.com)

*Examen de la demande :*

1704, rue Main  
Moose Jaw (Saskatchewan)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

10. **Moose Jaw (Saskatchewan)**  
**No de demande 2005-0896-3**

Demande présentée par **Harvard Broadcasting Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Moose Jaw.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 99,9 MHz (canal 260C1) avec une puissance apparente rayonnée de 100 000 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 204,2 mètres).

La requérante propose une formule musicale adulte contemporaine.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan

technique.

*Adresse de la requérante :*

2000-1874, rue Scarth  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 4B3  
Télécopieur : (306) 522-4571  
Courriel : [tsvedahl@harvard.ca](mailto:tsvedahl@harvard.ca)

*Examen de la demande :*

Centre Culturel de Moose Jaw  
217, rue Main Nord  
Moose Jaw (Saskatchewan)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

11. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0397-1**

Demande présentée par **Les Films Olympia inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue française qui sera appelée Équestre Planète.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions se rapportant au monde équestre.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 5(b), 6(a), 6(b) et 11, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2401  
Montréal (Québec)  
H3A 2R7  
Télécopieur : (514) 499-9315  
Courriel : [office@olympiafilm.com](mailto:office@olympiafilm.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

12. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0434-1**

Demande présentée par **Les Films Olympia inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée Equestrian Planet.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions se rapportant au monde équestre.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 5(b), 6(a), 6(b) et 11, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2401  
Montréal (Québec)  
H3A 2R7  
Télécopieur : (514) 499-9315  
Courriel : [office@olympiafilm.com](mailto:office@olympiafilm.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

13. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0611-5**

Demande présentée par **Wayne P. Soper, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée Smart Living Television (SLTV).

La requérante indique que la programmation sera composée d'émissions consacrées à la promotion de la durabilité de la Terre, dans tous ses aspects – environnement, société, économie et en fonction de différents points de vues, qu'ils soient liés à l'agriculture, aux finances, aux collectivités, à l'écologie ou aux choix individuels. SLTV mettra l'accent sur les questions

d'intérêts et les tendances relatives à la durabilité de la planète, ainsi que sur la conservation, l'environnement, la biosphère et les gestes qui favorisent la durabilité et qui sont liés aux choix en matière de mode de vie, d'affaires, de responsabilité sociale des entreprises, de politiques gouvernementales ou d'urbanisme.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 5(b), 6(b), 7(c), 7(d), 8(b), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

De plus, la requérante propose d'accepter les conditions de licence suivantes :

- a) La requérante ne consacrerait pas plus de 10 % de sa programmation diffusée au cours de la semaine de radiodiffusion à des émissions de la catégorie 6(b). De plus, elle ne diffuserait en direct aucun événement sportif.
- b) La requérante ne consacrerait pas plus de 15 % de sa programmation diffusée au cours de la semaine de radiodiffusion à des émissions de la catégorie 7.
- c) La requérante ne consacrerait pas plus de 5 % de sa programmation diffusée au cours de la semaine de radiodiffusion à des émissions de la catégorie 8(b).

*Adresse de la requérante :*

958, boulevard Seymour  
North Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7J 2J8  
Télécopieur : (604) 685-6074  
Courriel : [katja@lightroomfx.com](mailto:katja@lightroomfx.com)

*Examen de la demande :*

375-375, rue Water  
Vancouver (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

14. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0702-2**

Demande présentée par **Le Groupe de radiodiffusion Astral inc. (Astral)** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue française qui sera appelée Vrak Junior.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions qui s'adressent aux enfants de 2 à 6 ans, sauf pour la période de 21 heures à minuit où elle pourrait comprendre des émissions traitant de sujets d'intérêt pour les parents d'enfants d'âge préscolaire.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 5(a), 5(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(d), 7(e), 7(f), 7(g), 8(a), 8(b), 8(c), 9, 10, 11, 12, 13 et 14,

énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

De plus, la requérante propose les conditions de licence suivantes :

- a) La requérante ne doit pas puiser dans la catégorie 8 (musique) plus de 10 % de toute la programmation d'une semaine de radiodiffusion.
- b) La requérante ne doit pas puiser dans la catégorie 7 (drame) plus de 15 % de toute la programmation destinée aux adultes entre 21 h et minuit.

*Adresse de la requérante :*

2100, rue Ste-Catherine Ouest  
 Bureau 700  
 Montréal (Québec)  
 H3H 2T3  
 Télécopieur : (514) 939-3136  
 Courriel : [proy@chaines.astral.com](mailto:proy@chaines.astral.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

15. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0771-7**

Demande présentée par **Bhupinder Bola, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée The Horse Channel.

La requérante propose d'offrir un service consacré aux courses de chevaux et aux événements équestres, ainsi qu'à la couverture du monde des chevaux et de l'industrie hippique. Les émissions proposées offriront connaissances, informations et opinions de qualité sur l'industrie des sports équestres. Elles présenteront des commentaires, des analyses, des rubriques d'intérêt ainsi que des nouvelles sur l'industrie des courses de chevaux.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 3, 5(b), 6(a), 6(b), 11 et 12, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

80, chemin Carlauren  
 Bureau 23  
 Woodbridge (Ontario)  
 L4L 7Z5  
 Télécopieur : (905) 851-5108

Courriel : [pipbola@rogers.com](mailto:pipbola@rogers.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

16. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0772-5**

Demande présentée par **Bhupinder Bola, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée The Gaming TV Network.

La requérante indique que le service proposé répondra aux besoins d'un auditoire de plus en plus nombreux en matière d'émissions sur le monde des jeux et paris et sur les jeux de hasard comme divertissement. Les émissions présenteront connaissances et informations sur divers types de jeux, tels que le poker, les loteries, le bingo et le bridge, ainsi que sur d'autres jeux de cartes et jeux électroniques. Le service proposé présentera une programmation comprenant des longs et des courts métrages, des documentaires, des émissions canadiennes originales sur les jeux et les paris. Ces émissions seront divertissantes et instructives, et elles apporteront un éclairage unique sur les événements et les participants qui, au quotidien, caractérisent le monde des jeux et des paris.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 5(b), 6(a), 6(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(d), 10, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

La requérante propose de ne pas consacrer plus de 10 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions des catégories 7(a) et 7(b).

De plus, la requérante propose de ne pas diffuser plus de six longs métrages par semaine de radiodiffusion, dont au plus quatre longs métrages durant la période de radiodiffusion en soirée. Tous les longs métrages présentés dans le cadre du service proposé devront être protégés par des droits d'auteur obtenus au moins cinq ans avant l'année de radiodiffusion.

*Adresse de la requérante :*

80, chemin Carlauren  
Bureau 23  
Woodbridge (Ontario)  
L4L 7Z5  
Télécopieur : (905) 851-5108

Courriel : [pipbola@rogers.com](mailto:pipbola@rogers.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

17. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0780-9**

Demande présentée par **Phillip Koneswaran, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 principalement de langue anglaise qui sera appelée The Hindu Network.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions se rapportant à l'hindouisme à titre de religion. Les émissions seront offertes en langue anglaise (75 %), en langue tamoul (12,5 %) et en langue hindi (12,5 %).

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 4, 5(a), 5(b), 7(d), 8(b), 8(c), 11 et 13, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

174, promenade Shropshire  
Toronto (Ontario)  
M1P 1Z7  
Télécopieur : (416) 438-1034  
Courriel : [phillip@polarmediacorp.com](mailto:phillip@polarmediacorp.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

18. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0937-5**

Demande présentée par **Telelatino Network Inc., en son nom ou au nom d'une société à être incorporée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée RCS

Television.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée au rugby, au cricket et au soccer et qu'elle serait composée de matchs de calibre amateur et professionnel ainsi que d'émissions conçues pour les amateurs de ces sports afin de leur enseigner les divers aspects de ces jeux.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 5(b), 6(a), 6(b), 7(c), 7(d), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

5125, avenue Steeles Ouest  
 Toronto (Ontario)  
 M9L 1R5  
 Télécopieur : (416) 744-9066  
 Courriel : [info@tlntv.com](mailto:info@tlntv.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

19. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0938-3**

Demande présentée par **Telelatino Network Inc., en son nom ou au nom d'une société à être incorporée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée Soccer Television.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée au soccer et qu'elle serait composée de matchs de soccer amateurs et professionnels ainsi que d'émissions conçues pour les amateurs de soccer afin de leur enseigner les divers aspects du jeu.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 5(b), 6(a), 6(b), 7(c), 7(d), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

5125, avenue Steeles Ouest  
 Toronto (Ontario)  
 M9L 1R5  
 Télécopieur : (416) 744-0966

Courriel : [info@tlntv.com](mailto:info@tlntv.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

20. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0731-1**

Demande présentée par **Asian Television Network International Limited (ATN)** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée ATN – Asian Sports Network (ASN).

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions se rapportant au sport provenant principalement de l'Asie Méridionale – le Kabaddi, le hockey sur gazon, le hockey-balle, le soccer en Asie, le Caromboard et le cricket.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 6(a), 6(b) et 13, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

130, promenade Pony  
Newmarket (Ontario)  
L3Y 7B6  
Télécopieur : (905) 853-5212  
Courriel : [prakash@asiantelelevision.com](mailto:prakash@asiantelelevision.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

21. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0732-9**

Demande présentée par **Asian Television Network International Limited (ATN)** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée ATN - Cricket Channel I.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée à la couverture du cricket à travers le monde ainsi qu'aux matchs locaux du cricket.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a),

2(b), 3, 6(a), 6(b) et 13, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.  
*Adresse de la requérante :*

130, promenade Pony  
Newmarket (Ontario)  
L3Y 7B6  
Télécopieur : (905) 853-5212  
Courriel : [prakash@asiantelelevision.com](mailto:prakash@asiantelelevision.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

22. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0733-7**

Demande présentée par **Asian Television Network International Limited (ATN)** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée ATN - Cricket Channel II.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée à la couverture du cricket à travers le monde ainsi qu'aux matchs locaux du cricket.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 3, 6(a), 6(b) et 13, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

130, promenade Pony  
Newmarket (Ontario)  
L3Y 7B6  
Télécopieur : (905) 853-5212  
Courriel : [prakash@asiantelelevision.com](mailto:prakash@asiantelelevision.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

23. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0817-9**

Demande présentée par **Divertissement Cookie Jar inc., au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée Cookie Jar Educational TV.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions éducatives de base et d'émissions interactives, ou d'enseignement interactif, notamment dans les domaines des langues, des mathématiques, des sciences et de la technologie sans toutefois être limitées à celles-ci. Cette programmation de base sera conforme aux normes éducatives en vigueur qui sont établies à l'occasion par les autorités éducatives compétentes. La programmation éducative du service accordera une grande importance à l'interactivité et s'adressera plus particulièrement aux enfants de la pré-maternelle à la sixième année, de même qu'à leurs enseignants, éducateurs, parents et gardiens. Environ 65 % de la programmation visera les enfants de la pré-maternelle à la sixième année et leurs enseignants et éducateurs, tandis qu'environ 35 % de la programmation s'adressera aux parents et aux gardiens de ces enfants et comprendra notamment des émissions offrant des conseils de spécialistes, des activités et de l'aide aux devoirs. Dans l'ensemble, la programmation du service sera choisie en fonction des thèmes et/ou des niveaux d'instruction définis dans le programme éducatif, et, en plus de s'adresser aux enfants, elle accordera une importance particulière aux rôles et aux responsabilités des enseignants, des éducateurs, des parents et des gardiens.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 3, 5(a), 5(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(e), 8(a), 8(b), 8(c), 9, 10, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

De plus, la requérante propose d'accepter les conditions de licence qui suivent :

- a) La requérante dévouera 70 % de sa programmation hebdomadaire aux émissions dérivant des catégories 5(a) et 5(b) du mois de septembre au mois de juin.
- b) La requérante dévouera 70 % de sa programmation mensuelle aux émissions dérivant des catégories 5(a) et 5(b) durant les mois de juillet et août.
- c) La requérante ne sollicitera ni diffusera de la publicité autre que les commandites d'émissions. Ces messages pourront comprendre le nom du commanditaire, l'adresse de ses bureaux, ses heures d'affaires et une brève description générale des services ou produits offerts, y compris le prix, le nom et la marque de commerce du produit. Ces messages ne doivent pas faire référence à la commodité, à la durabilité, aux avantages d'un produit ou d'un service, ou à tout autre élément de comparaison ou de concurrence.
- d) La requérante ne dévouera pas plus que 10 % de sa programmation hebdomadaire à la catégorie 8 (musique).
- e) Pas moins que 50 % de la programmation dérivant des catégories 5(a) et 5(b) sera composée de segments d'émissions d'une durée de 5 à 10 minutes.

- f) Toutes les émissions diffusées par la titulaire entre 6 h et 21 h seront destinées à des enfants de la pré-maternelle à la sixième année.

*Adresse de la requérante :*

266, rue King Ouest  
 Bureau 301  
 Toronto (Ontario)  
 M5V 1H8  
 Télécopieur : (416) 977-4526  
 Courriel : [smccaw@thecookiejarcompany.com](mailto:smccaw@thecookiejarcompany.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

Divertissement Cookie Jar Inc.  
 1055, René-Lévesque Est  
 Montréal (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

24. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0821-0**

Demande présentée par **Divertissement Cookie Jar inc., au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue française qui sera appelée Télévision éducative Cookie Jar.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions éducatives de base et d'émission interactives, ou d'enseignement interactif, notamment dans les domaines des langues, des mathématiques, des sciences et de la technologie sans toutefois être limitées à celles-ci. Cette programmation de base sera conforme aux normes éducatives en vigueur qui sont établies à l'occasion par les autorités éducatives compétentes. La programmation éducative du service accordera une grande importance à l'interactivité et s'adressera plus particulièrement aux enfants de la pré-maternelle à la sixième année, de même qu'à leurs enseignants, éducateurs, parents et gardiens. Environ 65 % de la programmation visera les enfants de la pré-maternelle à la sixième année et leurs enseignants et éducateurs, tandis qu'environ 35 % de la programmation s'adressera aux parents et aux gardiens et comprendra notamment des émissions offrant des conseils de spécialistes, des activités et de l'aide aux devoirs. Dans l'ensemble, la programmation du service sera choisie en fonction des thèmes et/ou des niveaux d'instruction définis dans le programme éducatif, et, en plus de s'adresser aux enfants, elle accordera une importance particulière aux rôles et aux responsabilités des enseignants, des éducateurs, des parents et des gardiens.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 3, 5(a), 5(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(e), 8(a), 8(b), 8(c), 9, 10, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

De plus, la requérante propose d'accepter les conditions de licence qui suivent :

- a) La requérante dévouera 70% de sa programmation hebdomadaire aux émissions dérivant des catégories 5(a) et 5(b) du mois de septembre au mois de juin.
- b) La requérante dévouera 70% de sa programmation mensuelle aux émissions dérivant des catégories 5(a) et 5(b) durant les mois de juillet et août.
- c) La requérante ne sollicitera ni diffusera de la publicité autre que les commandites d'émissions. Ces messages pourront comprendre le nom du commanditaire, l'adresse de ses bureaux, ses heures d'affaires et une brève description générale des services ou produits offerts, y compris le prix, le nom et la marque de commerce du produit. Ces messages ne doivent pas faire référence à la commodité, à la durabilité, aux avantages d'un produit ou d'un service, ou à tout autre élément de comparaison ou de concurrence.
- d) La requérante ne dévouera pas plus que 10 % de sa programmation hebdomadaire à la catégorie 8 (Musique et Danse).
- e) Pas moins que 50 % de la programmation dérivant des catégories 5(a) et 5(b) sera composée de segments d'émissions d'une durée de 5 à 10 minutes.
- f) Toutes les émissions diffusées par la titulaire entre 6 h et 21 h seront destinées à des enfants de la pré-maternelle à la sixième année.

*Adresse de la requérante :*

266, rue King Ouest  
Bureau 301  
Toronto (Ontario)  
M5V 1H8  
Télécopieur: (416) 977-4526  
Courriel: [smccaw@thecookiejarcompany.com](mailto:smccaw@thecookiejarcompany.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

Divertissement Cookie Jar Inc.  
1055, René-Lévesque Est  
Montréal (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

25. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-1041-3**

Demande présentée par **Leland Klassen, au nom d'une société devant être constituée**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée National Lacrosse Network.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée au jeu de la crosse et qu'elle serait composée d'émissions de type nouvelles et actualités, des ateliers d'enseignement, d'entraînement et de formation, des événements historiques, des statistiques, des analyses et opinions sur le jeu, des entrevues, des portraits de vedettes ainsi que des matchs de la crosse professionnels et amateurs.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 3, 5(b), 6(a), 6(b), 9, 10, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

36309, promenade Auguston Sud  
 Abbotsford (Colombie-Britannique)  
 V3G 2Y7  
 Télécopieur : (604) 504-0030  
 Courriel : [info@lelandklassen.com](mailto:info@lelandklassen.com)

*Examen de la demande :*

32194, promenade Auguston Sud  
 Abbotsford (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

26. **Chatham (Ontario)**  
**No de demande 2005-0669-4**

Demande présentée par **United Christian Broadcasters Canada** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio commerciale FM spécialisée de langue anglaise à Chatham.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 89,3 MHz (canal 207B) avec une puissance apparente rayonnée de 16 700 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 181,9 mètres).

La requérante propose un service à vocation essentiellement religieuse avec au moins 90 % des pièces musicales hebdomadaires appartiendront à la sous-catégorie 35 (religieux non classique).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 23095  
Belleville (Ontario)  
Télécopieur : (613) 966-3211  
Courriel : [gq@ucbcanada.com](mailto:gq@ucbcanada.com)

*Examen de la demande :*

Van Kesteren Hyundai  
253, rue Richmond  
Chatham (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

27. **Calgary (Alberta)**  
**No de demande 2005-1006-7**

Demande présentée par **Rogers Broadcasting Limited (Rogers)** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'un réseau radiophonique de langue anglaise afin de diffuser les parties de hockey des Flames de Calgary pendant les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

Rogers affirme que la programmation serait en provenance de sa station CFAC Calgary.

*Adresse de la titulaire :*

2723 – 37<sup>th</sup> Avenue Nord Est  
Bureau 240  
Calgary (Alberta)  
T1Y 5R8  
Télécopieur : (416) 935-8203  
Courriel : [alain.strati@rci.rogers.com](mailto:alain.strati@rci.rogers.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

28. **Kelowna (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2004-0980-7**

Demande présentée par **Kelowna Christian Center Society** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée, de langue anglaise à Kelowna.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 91,1 MHz (canal 216FP) avec une puissance apparente rayonnée de 47,8 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de - 33 mètres).

La requérante propose un service de musique chrétienne (formule spécialisée) dont au moins 94 % des pièces musicales hebdomadaires appartiendront à la sous-catégorie 35 (Religieux non classique).

La requérante propose également d'offrir environ 5 heures par semaine d'émissions de nouvelles ainsi que 14 à 18 heures d'autre matériel de créations orales y compris de la programmation religieuse.

*Adresse de la requérante :*

905, chemin Badke  
Kelowna (Colombie-Britannique)  
V1X 5Z5  
Télécopieur : (250) 762-9177  
Courriel : [greg@kcc.net](mailto:greg@kcc.net)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

## **Participation du public**

**Date limite d'interventions/d'observations**

**20 décembre 2005**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.

2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon une seule des façons suivantes :

en remplissant le  
*formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion*  
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis d'audience publique

ou

par la poste à l'adresse  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro  
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

### **Important**

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

#### **Édifice central**

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél.: (819) 997-2429 – ATS: 994-0423  
Télécopieur: (819) 994-0218

#### **Place Metropolitan**

99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997  
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2

Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél.: (416) 952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél.: (204) 983-6306 – ATS: 983-8274  
Télécopieur: (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél.: (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél.: (604) 666-2111 – ATS: 666-0778  
Télécopieur: (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*